

Accusé de réception en préfecture  
013-241300276-20130118-2013\_B021-DE  
Date de télétransmission : 23/01/2013  
Date de réception préfecture : 23/01/2013



ACTE RENDU EXECUTOIRE  
PAR APPLICATION DES  
FORMALITES DE TELE-  
TRANSMISSION AU  
CONTROLE DE LEGALITE



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DU BUREAU COMMUNAUTAIRE  
SEANCE DU 18 JANVIER 2013  
PRESIDENCE DE MONSIEUR GERARD BRAMOULLÉ

**2013\_B021**

**OBJET : Aménagement du territoire - Entrée de ville-ouest de Pertuis - Route de Villelaure RD973 - Bilan de clôture et quitus donné au mandataire**

Le 18 janvier 2013, le Bureau de la Communauté d'Agglomération du Pays d'Aix s'est réuni en session ordinaire à l'espace Aixagone à Saint-Cannat, sur la convocation qui lui a été adressée par Madame le Président de la Communauté d'Agglomération le 11 janvier 2013, conformément à l'article L.5211-1 du Code général des collectivités territoriales

**Etaient Présents :**

BARRET Guy, vice-président, Coudoux – BONFILLON Jean, vice-président, Fuveau – BOULAN Michel, vice-président, Châteauneuf-le-Rouge – BOYER Michel, vice-président, Simiane-Collongue – BRAMOULLÉ Gérard, vice-président, Aix-en-Provence –BUCCI Dominique, vice-président, Les Pennes-Mirabeau – BURLE Christian, vice-président, Peynier – CANAL Jean-Louis, vice-président, Rousset –CHARRIN Philippe, vice-président, Vauvenargues – CHORRO Jean, vice-président, Aix-en-Provence - CRISTIANI Georges, vice-président, Mimet –DI CARO Sylvaine, membre du bureau, Aix-en-Provence – DUFOUR Jean-Pierre, vice-président, Saint-Estève-Janson – DUPERREY Lucien, vice-président, Saint-Antonin-sur-Bayon –GARÇON Jacques, membre du bureau, Aix-en-Provence – GERACI Gérard, vice-président, Aix-en-Provence – GERARD Jacky, vice-président, Saint-Cannat - GUINIER Frédéric, vice-président, Puyloubier – JOISSAINS Sophie, vice-président, Aix-en-Provence - JOUVE Mireille, vice-président, Meyrargues – LAFON Henri, membre du bureau, Pertuis – LAGIER Robert, vice-président, Meyreuil – LEGIER Michel, vice-président, Le Tholonet – LONG Danielle, vice-président, Peyrolles-en-Provence – LOUIT Christian, vice-président, Aix-en-Provence – MANCEL Joël, vice-président, Beaurecueil – MARTIN Régis, vice-président, Saint-Marc-Jaumegarde – MARTIN Richard, vice-président, Cabriès – PAOLI Stéphane, membre du bureau, Aix-en-Provence – PELLENC Roger, vice-président, Pertuis - PERRIN Jean-Claude, vice-président, Bouc-Bel-Air – PERRIN Jean-Marc, membre du bureau, Aix-en-Provence - PIERRON Liliane, membre du bureau, Aix-en-Provence – PIN Jacky, vice-président, Rognes –RIVET-JOLIN Catherine, vice-président, Aix-en-Provence – SANGLINE Bruno, membre du bureau, Bouc-Bel-Air - SICARD-DESUELLE Marie-Pierre, membre du bureau, Aix-en-Provence – SLISSA Monique, membre du bureau, Les Pennes-Mirabeau – SUSINI Jules, vice-président, Aix-en-Provence – TAULAN Francis, membre du bureau, Aix-en-Provence – VILLEVIEILLE Robert, vice-président, La Roque d'Anthéron

**Excusé(e)s avec pouvoir :**

AMIÉL Michel, vice-président, Les Pennes-Mirabeau donne pouvoir à SLISSA Monique – BENNOUR Dahbia, membre du bureau, Aix-en-Provence, donne pouvoir à DI CARO Sylvaine – BRUNET Danièle, membre du bureau, Aix-en-Provence donne pouvoir à JOISSAINS Sophie – CHARDON Robert, vice-président, Venelles donne pouvoir à BARRET Guy – CIOT Jean-David, vice-président, Le Puy-Sainte-Réparate donne pouvoir à CANAL Jean-Louis – DAGORNE Robert, vice-président, Eguilles donne pouvoir à PELLENC Roger – DELOCHE Gérard, vice-président, Aix-en-Provence donne pouvoir à PERRIN Jean-Marc – FERAUD Jean-Claude, vice-président, Trets donne pouvoir à CRISTIANI Georges - FOUQUET Robert, membre du bureau, Aix-en-Provence, donne pouvoir à CHORRO Jean – GACHON Loïc, vice-président, Vitrolles donne pouvoir à LAGIER Michel – GALLESSE Alexandre, vice-président, Aix-en-Provence donne pouvoir à PAOLI Stéphane – GROSSI Jean-Christophe, membre du bureau, Aix-en-Provence donne pouvoir à SICARD-DESUELLE Marie-Pierre – JOISSAINS-MASINI Maryse, président donne pouvoir à SUSINI Jules- LARNAUDIE Patricia, membre du bureau, Aix-en-Provence donne pouvoir à BRAMOULLÉ Gérard - MORBELLI Pascale, membre du bureau, Vitrolles donne pouvoir à BUCCI Dominique –

**Excusé(e)s :**

ALBERT Guy, vice-président, Jouques – BUCKI Jacques, vice-président, Lambesc – FILIPPI Claude, vice-président, Ventabren - MONDOLONI Jean-Claude, membre du bureau, Vitrolles - PIZOT Roger, vice-président, Saint-Paul-Lez-Durance –

Monsieur Roger PELLENC donne lecture du rapport ci-joint.

**BUREAU DU 18 JANVIER 2013**

Rapporteur : Robert DAGORNE

**Thématique : Aménagement du Territoire - Entrées de ville**

**Objet : Entrée de ville ouest de Pertuis route de Villelaure RD973 – Commune de Pertuis – Bilan de clôture et quitus donné au mandataire.**

**Décision du Bureau**

Mes Chers Collègues,

Dans le cadre de sa compétence de « mise en cohérence les Entrées de ville », la Communauté du Pays d'Aix s'est engagée dans le réaménagement de l'entrée ouest de Pertuis située sur la route de Villelaure RD973 pour la réalisation de cette opération. Une délégation de maîtrise d'ouvrage publique a été confiée à La CITADIS. Les travaux et les délais de garantie de parfait achèvement sont achevés. Il s'agit aujourd'hui de délivrer quitus à la CITADIS.

**Exposé des motifs :**

Par délibération du Bureau Communautaire n° 2004-A630 du 1<sup>er</sup> avril 2004, en concertation avec la Commune de Pertuis et le Département de Vaucluse, la Communauté du Pays d'Aix décidait de confier la maîtrise d'ouvrage de l'aménagement de l'entrée de ville ouest de Pertuis route de Villelaure RD973 à un mandataire. Le marché de délégation de maîtrise d'ouvrage publique a été attribué à la CITADIS le 17 décembre 2004, sous le numéro 5A04M15, opération référencée 2502 par la CITADIS.

Le programme portait sur la sécurisation de la RD973 avec la création de cheminements piéton et cycliste, l'embellissement et la matérialisation du passage d'une zone « campagne » à une zone « périurbaine ». Cet aménagement a permis d'améliorer les conditions d'accès de la commune, de renforcer la sécurité des usagers et de réduire les vitesses sur ce tronçon de voie.

L'opération a également permis l'aménagement d'espaces verts, la réalisation d'un éclairage public et la création d'arrêts bus.

Les travaux sont aujourd'hui terminés et le délai de garantie de parfait achèvement est expiré.

En date du 11 février 2011, la CITADIS faisait parvenir à la Communauté du Pays d'Aix le décompte provisoire de l'opération faisant apparaître un solde créditeur au bénéfice de Communauté du Pays d'Aix de 69.135,60 € TTC. Cette recette a fait l'objet du titre de recettes n° 684 en date du 3 septembre 2012.

La CITADIS sollicite aujourd'hui la délivrance du quitus correspondant à ce programme et nous a transmis le Décompte Général Définitif de cette opération, détaillé ci-dessous :

<b>Montant TTC de l'enveloppe financière prévue au marché</b>	<b>1. 040. 000,00 €</b>
Montant de la rémunération versée à la CITADIS	<b>39. 525,69 €</b>
<b>Recettes CITADIS</b>	
Avance de la CPA :	1. 120. 000,00 €
Produits financiers :	13. 793,95 €
<b>Total CITADIS TTC :</b>	<b>1 133 793,95 €</b>
<b>Dépenses CITADIS :</b>	
Frais Divers	17. 641,45 €
Travaux	982. 210,37 €
Maîtrise d'œuvre	51. 358,72 €
Remboursement sur produits financiers	13. 016,45 €
Depenses exceptionnelles	431,36 €
Titre de Recettes en faveur de la CPA	69. 135,60€
<b>Total TTC :</b>	<b>1. 133. 793,95 €</b>
<b>Solde opération</b>	<b>0 €</b>

## Visas :

VU l'exposé des motifs ;  
VU le code général des collectivités territoriales ;  
VU la loi n° 85-704 du 12 juillet 1985 sur la maîtrise d'ouvrage publique ;  
VU la délibération n°2004-A630 du Bureau Communautaire du 1<sup>er</sup> avril 2004 approuvant le recours à la délégation de maîtrise d'ouvrage sur cette opération ;  
VU la délibération n°2005-B089 du Bureau Communautaire du 13 mai 2005 approuvant le programme de travaux et l'augmentation du coût de l'opération ;  
VU la délibération n° 2009-A143 du Conseil Communautaire du 29 juillet 2009 déléguant une partie des attributions du Conseil au Bureau et notamment « de prendre toute décision concernant la préparation, la passation, l'exécution et le règlement des marchés de travaux, de fournitures et de services » ;  
VU la demande de quitus formulée par la CITADIS en date du 7 février 2011  
VU la perception par titre de recettes n° 684 du 3 septembre 2012 du solde de l'opération ;

## Dispositif :

Au vu de ce qui précède, je vous demande, Mes Chers Collègues, de bien vouloir :

- **ADOPTER** le bilan de clôture du mandat confié à la CITADIS pour la réalisation des travaux de l'entrée de ville de Pertuis route de Villelaure RD973 sur la base du bilan financier fourni ;
- **DONNER** quitus à la CITADIS pour le marché visé dans l'exposé qui précède ;
- **AUTORISER Madame** le Président ou son représentant, à signer toutes les pièces nécessaires.



**CITADIS**  
aménagement et construction

MOYENS GÉNÉRAUX  
Service COURRIER  
ARRIVE LE :

11 FEV. 2011

51853  
Communauté d'agglomération  
du Pays d'Aix-en-Provence

COMMUNAUTE DU PAYS D'AIX  
Hôtel de Boades  
8 Place Jeanne d'Arc  
B.P. 322  
13611 AIX EN PROVENCE

RAR 1A 047 835 7017 0

AVIGNON, le 7 février 2011

N/RÉF. : SFI/044/SA/VJ

V/REF :

AFFAIRE SUIVIE PAR : V. JACQUIER

OBJET : ENTRÉE DE VILLE OUEST PERTUIS  
BILAN DE CLÔTURE

DIRECTION GENERALE ADJOINTE  
AMENAGEMENT DU TERRITOIRE  
COURRIER ARRIVE

14 FEV. 2011

D.G.	Dir. G. A.	Dir. P.E.	Dir. PDU-PDE
Dir. F.	Dir. I.O.	Dir. G.P.	Dir. E.V.

Madame la Présidente,

Conformément au marché public 5A04M15 de délégation de maîtrise d'ouvrage pour la réalisation d'aménagement de l'entrée ouest de la Ville de Pertuis, je vous joins les éléments de clôture suivants :

- Bilan de clôture
- État de solde
- DR n° 34 du 01/02/2011
- Un chèque d'un montant de 69 135.60 € correspondant à l'état de solde

Si aucune observation n'est formulée dans les 4 mois après paiement des soldes, quibus sera donné au maître d'ouvrage délégué.

Mes services restent à votre disposition pour tout renseignement complémentaire.

Je vous prie d'agréer, Madame La Présidente, l'expression de mes salutations distinguées.

LE DIRECTEUR



B. GRENIER

PJ

L'efficacité comme principe, l'intérêt général pour valeur

6, Passage de l'Oratoire  
84000 Avignon

Tél. : 04 90 27 57 00  
Fax : 04 90 85 90 72

E-mail : citadis@citadis.fr  
Site Internet : www.citadis.fr

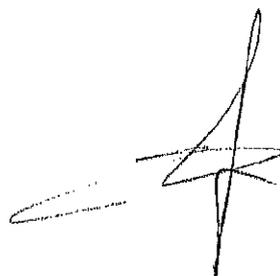
BILAN DE CLOTURE  
AMENAGEMENT de L'ENTREE de VILLE OUEST de PERTUIS  
COMMUNAUTE DU PAYS D'AIX

01/02/2011

Dépenses réglées	Montant		
	€ HT	€ TVA	€ TTC
Etudes	7 528,00 €	1 475,49 €	9 003,49 €
Prestataires intellectuels	45 802,07 €	8 977,21 €	54 779,28 €
Travaux & autres dépenses	824 854,11 €	161 576,54 €	986 430,65 €
Assurances	997,12 €	0,00 €	997,12 €
Maîtrise d'ouvrage déléguée	33 408,89 €	6 548,14 €	39 957,03 €
Produits financiers	-13 793,95 €	0,00 €	-13 793,95 €
<b>Total général</b>	<b>898 796,24 €</b>	<b>178 577,38 €</b>	<b>1 077 373,62 €</b>

Etat de solde

Demandes d'avances reçues	+ 1 120 000,00 €
→ DR remboursées partiellement par la COMMUNAUTE de PAYS D'AIX	→ + 26 509,22 €
Total des dépenses réglées par Citadis (DR n° 1 à 34)	- 1 077 373,62 €
<b>Solde en faveur de la COMMUNAUTE DU PAYS D'AIX</b>	<b>+ 69 135,60 €</b>



L'efficacité comme principe, l'intérêt général pour valeur

6, Passage de l'Oratoire  
84000 Avignon

Tél. : 04 90 27 57 00  
Fax : 04 90 85 90 72

E-mail : citadis@citadis.fr  
Site Internet : www.citadis.fr

CHEQUE N° 0001483

Veuillez trouver ci-dessous un chèque tiré sur la Caisse des dépôts et consignations de : .....€  
en règlement de : .....



Caisse des dépôts et consignations  
Payez contre ce chèque non endossable sauf au profit d'une banque ou d'un établissement assimilé

soixante neuf mille cent trente  
cinq euros et soixante cts  
Trésor Public



€ 69 135,60

31/10/2010

Avignon

Payable en France  
TRSORERIE GENERALE  
COURS JEAN JAURES BP 1040  
84096 AVIGNON CEDEX 9  
04 90 80 41 08

Compte N° 0000000841W 91

CITADIS  
6 PASSAGE DE L'ORATOIRE  
84000 AVIGNON

0001483 00001

N° de chèque Code guichet

(87)



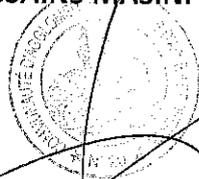
**OBJET : Aménagement du territoire - Entrée de ville-ouest de Pertuis - Route de Villelaure RD973 - Bilan de clôture et quitus donné au mandataire**

---

VU la délibération n° 2009-A143 du 29 juillet 2009 portant délégation d'attributions au Bureau ;

Après en avoir délibéré, le Bureau de la Communauté du Pays d'Aix adopte à l'unanimité le rapport qui précède et le transforme en délibération.

Le Président de la Communauté du Pays d'Aix  
**Maryse JOISSAINS MASINI**



**2-2 JAN. 2013**